



Congés payés et temps partiel

Par **felibelle**, le **02/06/2009** à **11:26**

Bonjour,

Je travail dans un supermarché à temps partiel où j'effectue 28h hebdo sur trois jours soit jeudi vendredi et samedi,

Pour mes congés, est-ce normal que lorsque je pose un jour je dois m'en déduire deux, et ainsi de suite.

cette année j'ai eu droit à 15 jours car j'étais en congés maternité et congé parental de 6 mois, comment calcule-t-on les jours de cp par rapport aux absences?

Merci de votre réponse

bien cordialement

Félibelle